30.04.2025

JANTES

Groupe de produits	Jantes
Numéro d'article	10000963
Taille de jante valide	8.0 - 20
Connexion jante	10/281/335
Modèle des trous de boulons	A3
Couleur de la jante	Noir
Marque	Jantsa

Informations techniques

Capacité de charge jantes 1 [kg]	7500
Vitesse jantes 1 [km/h]	25
Vitesse maximale [km/h]	25
Type de propulsion	Angetriebene & gezogene Achse
Nettogewicht [kg] (gültig)	56,00
Bourrelet	kein Hump
En une ou plusieurs pièces	mehrteilig
Quantité plusieurs pièces	4 pièces
Matériau de la jante	Acier
RAL	RAL9011
Cavité scellée	non

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

30.04.2025

Modèle de jante industrie	Standard
Épaisseur du voile [mm]	14
Moletage	sans knurling
Verschweißung beidseitig	non
Trous de ventilation	non
Centrage de jante	BZ
Nombre de trous de boulons	10
Modèle des trous de boulons EUWA	B22 ES 36
Diamètre du trou de boulon [mm]	27
Fraisure	Bille
Chanfrein conique [mm]	R18
Diamètre du trou du moyeu [mm]	281
Diamètre du cercle des trous de boulons [mm]	335
Siège de vanne	ALV
Diamètre du trou de la valve [mm]	16x95
Valve pré-assemblée	non
TPMS-kompatibles Ventil	non

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.